

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

30^e RALLYE NATIONAL DU BASSIN ANNONÉEN

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA HAUT-VIVARAIS
Nom du Rallye :	30 ^e Rallye National du Bassin annonéen
Date :	24 & 25 avril 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Éligibilité :	Coupe de France des rallyes coef 3
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	12/02/2026 – N5
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	04/03/2026 - 207
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	DURAND Paul
Téléphone :	06 62 14 90 15
Mail :	president@asahautvivarais.fr
Comité d'Organisation	
Président :	DURAND Paul
Membres :	Comité directeur de l'ASA Haut-Vivarais
Secrétariat du Rallye, Adresse :	1710 route du 4 ^e Spahis 07100 Roiffieux
Téléphone :	06 62 14 90 15
Mail:	asa@asahautvivarais.fr
Permanence du Rallye :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux
Lieu, date, horaire :	Du 24 avril à 15 h jusqu'à la fin du rallye
Organisateur technique	
Nom :	ARTRU Patrick
Adresse :	459 rue centrale 07340 Peaugres
Téléphone :	06 80 87 48 00
Mail :	Patrick.artru@vanatome.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	15 février 2026
Ouverture des engagements	15 février 2026
Clôture des engagements	13 avril 2026
Parution du carnet d'itinéraire	15 avril 2026 sur le site de l'ASA Haut-Vivarais www.asahautvivarais.fr
Distribution du Road-Book	À imprimer par vos soins
Reconnaisances	Samedi 18 avril 2026 de 8h00 à 19h00 Vendredi 24 avril 2026 de 8h00 à 19h00
Vérifications administratives	Vendredi 24 avril 2026 de 15h00 à 19h00 Parc de la Lombardière 07430 Davézieux
Vérifications techniques	Vendredi 24 avril 2026 de 15h15 à 19h15 Parc de la Lombardière 07430 Davézieux
Mise en place du parc de départ	Vendredi 24 avril 2026 à 15h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Vendredi 24 avril 2026 à 18h00
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 24 avril 2026 à 20h30
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 24 avril 2026 à 20h30
Briefing des pilotes	Remis aux vérifications administratives
Départ	Samedi 25 avril 2026 à 8h00 Parc de la Lombardière 07430 Davézieux
Arrivée	Samedi 25 avril 2026 à 18h50
Vérifications finales	Garage Guichard – Nicolas Vialette 07340 Peaugres
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Samedi 25 avril 2026, Parc de la Lombardière 30' après arrivée du dernier concurrent
Remise des prix	Samedi 25 avril 2026, Parc de la Lombardière 30' après arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom	Numéro de licence
Observateur	En attente	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	VEYRET Emmanuel	1316
Commissaires Sportifs	AGOSTINHO Armand	12775
	DECARPENTRIES Max	3433
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	BESANÇON Monique	9682
Directeur de Course	HÉRITIER Thierry	1713
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	FRISON Réjean	165797
	ROSSIGNOL Didier	11521
	MUSELLI Bruno	2403
Directeur de Course Adjoint délégué au VHC	GAGNAIRE Patrick	3062
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	FABRE Thierry	86560
	VAILLY Jean-Philippe	217250
	CHIORU Catherine	8654
	GIBILLY Christian	3302
	LAPALUS Évelyne	220303
	VAUTRAT Hervé	3259
Directeur de Course délégué voiture tricolore	BENOIT Laurent	46771
Commissaire Technique responsable	DALPAOS Sylvie	233751
Commissaires Techniques adjoints	BIAGIONI Christophe	169294
	En attente	
	En attente	
	COQUET Bernard	1324
Médecin chef	<i>Dr SERMOZ Pierre</i>	
Chargés des relations avec les concurrents	En attente	
	En attente	
Juges de faits	En attente	
	En attente	
Voiture damier	VIRIEUX Patrice	2909
Chargé des relations avec la presse	DURAND Paul	250709
Chronométrage libre au 1/10 ^e		
Tracking	LC Chrono	
Classement	LC Chrono	
Speaker	GAVARD Philippe	

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les engagements se feront au plus tôt à la parution du règlement et au plus tard le

LUNDI 13 AVRIL 2026 à minuit

Toute personne qui désire participer au 30^e rallye national du Bassin annonéen doit s'engager exclusivement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et les documents (permis de conduire recto-verso et licence 2026) impérativement postés au format pdf sur le site au moment de l'engagement.

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

M. Coste Antonin – 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair

Tel : 06 38 69 91 77 Courriel : tresorier@asahautvivarais.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (Moderne + VHC).

Une fois ce chiffre atteint, les engagés seront mis en liste d'attente.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :

Équipages 100% ASA Haut-Vivarais .	500 €
Équipages 50% ASA Haut-Vivarais	530 €
Autres équipages	550 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : . 1 100 €
- Caution remboursée en fin de rallye (au retour des boitiers) : Un chèque de caution de 300 € vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur et pour le boitier de géolocalisation. Ce chèque est à rédiger à l'ordre de LC Chrono.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement et les documents demandés auront été intégralement réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le

LUNDI 13 AVRIL 2026 à minuit

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance jouxtant le parc de regroupement.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ**5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 30^e Rallye national du Bassin annonéen représente un parcours total de 332,28 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115,20 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} ÉTAPE – 1^{ère} SECTION DAVÉZIEUX – DAVÉZIEUX

ES 1 COL DU FAYET	12,60 km
ES 2 TALENCIEUX	11,80 km
ES 3 COL DE JUVENET	14,00 km

1^{ère} ÉTAPE – 2^e SECTION DAVÉZIEUX – DAVÉZIEUX

ES 4 LCOL DU FAYET	12,60 km
ES 5 TALENCIEUX	11,80 km
ES 6 COL DE JUVENET	14,00 km

1^{ère} ÉTAPE – 3^e SECTION DAVÉZIEUX – DAVÉZIEUX

ES 7 COL DU FAYET	12,60 km
ES 8 TALENCIEUX	11,80 km
ES 9 COL DE JUVENET	14,00 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Un autocollant portant le numéro de course sera impérativement apposé à l'angle supérieur côté pilote et au centre supérieur de la lunette arrière.

Les reconnaissances auront lieu exclusivement aux dates et heures suivantes :

Samedi 18 avril 2026 de 8h00 à 19h00

Vendredi 24 avril 2026 de 8h00 à 19h00

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	SCRATCH		CLASSES
1 ^{er}	650 €		440 €
2 ^e	400 €		200 €
3 ^e	240 €		125 €
4 ^e	160 €		
De 1 à 4 partants dans la classe, prime de 220 €			

Les classes suivantes seront regroupées :

A5 et A5K, A6 et A6K, A7 et A7S,
RGT et GT, R5 et Rally 2 Kit
GT9 et GT10, F214 et F215, R2J et FR2

COUPE DES DAMES

300 €

Si plus de 2 partants, sinon 50 % du prix

Tous les prix sont cumulables. Les chèques seront remis lors de la remise des prix.

COUPES

Tous les équipages classés recevront une coupe. Les coupes ne sont pas cumulables.

Présence obligatoire, il n'y aura pas d'envoi postal.

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

11^e RALLYE DE VÉHICULES HISTORIQUES DE

COMPÉTITION DU BASSIN ANNONÉEN

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Identique au 30^e Rallye national du Bassin annonéen

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 30^e Rallye national du Bassin annonéen

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Identique au 30^e Rallye national du Bassin annonéen

Directeur de course VHC : Patrick Gagnaire - Licence n°3062

Commissaire technique responsable VHC : Bernard COQUET – Licence n°1324

Chargé des relations concurrents VHC : En attente

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les engagements se feront au plus tôt à la parution du règlement et au plus tard le

LUNDI 13 AVRIL 2026 à minuit

Toute personne qui désire participer au 10^e rallye national VHC du Bassin annonéen doit s'engager exclusivement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et les documents (permis de conduire recto-verso, licence 2026 et 1^{re} page PTH) impérativement postés au format pdf sur le site au moment de l'engagement.

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

M. Coste Antonin – 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair

Tel : 06 38 69 91 77 Courriel : tresorier@asahautvivarais.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (Moderne + VHC).

Une fois ce chiffre atteint, les engagés seront mis en liste d'attente.

3.1.11 Joindre la photocopie de la première page du PTH avec la feuille d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :

Équipages 100% ASA Haut-Vivarais .	430 €
Équipages 50% ASA Haut-Vivarais	450 €
Autres équipages	470 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : . 940 €

- Caution remboursée en fin de rallye (au retour des boitiers) : Un chèque de caution de 300 € vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur et pour le boîtier de géolocalisation. Ce chèque est à rédiger à l'ordre de LC Chrono.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été intégralement réceptionnés accompagnés des documents demandés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le

LUNDI 13 AVRIL 2026 à minuit

3.3.P ORDRE DE DÉPART

Le rallye VHC partira avant le rallye Moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Identique au 30^e Rallye national du Bassin annonéen

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.P Le rallye VHC partira devant le rallye moderne

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix aura lieu au parc de la Lombardière à Davézieux, le samedi 25 avril 2026 une ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent VHC.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Tous les concurrents classés seront récompensés.